

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 20/09/2023

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 11/09/2023

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents en début de séance: 19

Nombre d'absents excusés : 3

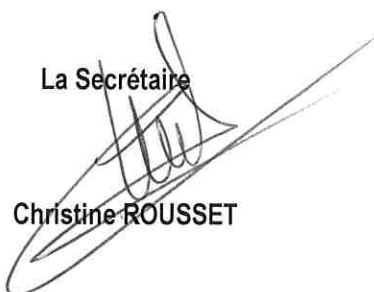
Sommaire des questions traitées.

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent
- Vote par correspondance aux élections des représentants des parents d'élèves au CA
- DBM vote
- Modification des budgets des échanges linguistiques
- Questions diverses

Le Président


Laurent Thieffaine

La Secrétaire


Christine ROUSSET

Présence au conseil.

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	Mme LEONARD-SAUNIER Carole	X						
	Adjoint Gestionnaire	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M GOMEZ DE MERCADO Laurent	X						
	DDFPT	M BENAZET Alexis	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein		X		M CANAYER Patrice		X	
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina			X	Mme THOMAS Sylvie		X	
	Commune siège	M. JOUVE Régis			X				
	Communauté de communes	M. MODOT Bernard		X					
Personnalité qualifiée		M CHRISTOL Philippe			X				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement					Mme HOUY Nathalie		X	
		M BARBOZA Franck	X			Mme DEGEZ Aurore			
		Mme BARDY Aude	X			Mme BRES Célia			
		M BARBATO Cyril		X					
		Mme MOURGUES Alexia	X						
		M DELHOTAL Nathan	X			M BARRIER Brice			
		M HAOUMALIK M'Hamed	X			M PRADIES Laurent			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M VALLEE Franck	X			Mme GIRAUD CARRIER Leila	X		
		Mme PONS Dominique	X			M THIERRY Benoit			
		Mme VUILLERMET Kantomalala		X		M LAIGLE Arnaud			
		M BARTHES Nicolas	X			M LECOUPANNEC Bruno			
		Mme VUILLARDOT Maud				Mme JONVILLE Rebecca			
	Elèves	Mme THARAUD Agathe	X						
		Mme VICENS Flora	X			Mme LEBRUN Angelina			
		M BIHAN Maël			X				
		M VIDAL Mathis	X			Mme BOSCHER Louisa			
		M ROUX Dylan	X			Mme MICAIEFF GREZES Marine			
Total			19						
Invités	Mme Olivia GRESSIER	Proviseure adjointe	X						

19 Votants

Introduction

M le Proviseur ouvre la séance à 18h et Mme Rousset est désignée comme secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Proviseur propose de faire un rapide point sur la rentrée 2023.

Il indique que tout s'est très bien passé et que l'établissement ne dispose plus d'aucune place vacante.

Concernant les enseignements de spécialité de 1ère, seulement 4 élèves arrivés à la rentrée n'ont pas pu avoir l'EDS SVT. Une équipe éducative a été mise en place afin de leur proposer de suivre gratuitement l'enseignement via le CNED (gratuité possible car élève de -16ans), ce que 3 familles ont déjà accepté.

Tous les personnels enseignants ont été affectés dès la rentrée, sauf un enseignant en lettres/histoire arrivé 2 jours plus tard ; par ailleurs une enseignante de PSE était absente à la rentrée suite à un accident survenu durant ses vacances, mais elle est de retour à ce jour.

Les personnels AESH sont également tous en postes, à noter 2 AESH qui ne sont pas revenus et 2 autres qui viennent d'être recrutés. Le PIAL fonctionne bien, à noter cependant la hausse du nombre d'élèves de 2nde suivis et le fait que les AESH doivent parfois suivre 3 à 5 élèves.

L'équipe des AED est stable avec quelques nouveaux personnels et un prochain départ d'un personnel ayant du mal à suivre ses études tout en travaillant. Son remplacement est déjà en cours par les CPE dont 2 sont nouvellement affectées sur l'établissement : Mme Benayad à titre provisoire et Mme Le Bozec à titre définitif. M Gomez devenant ainsi le CPE le plus ancien de l'établissement, il siègera désormais au conseil d'administration.

M le Proviseur termine en cédant la parole à Mme Carole Leonard-Saunier, nouvelle proviseure adjointe du LGT afin qu'elle se présente.

1/ Adoption du procès-verbal du CA du 4 juillet 2023

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la précédente réunion du CA est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (19 votants)

2/ Vote par correspondance des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

M le proviseur indique qu'il ne s'agira pas d'un vote mais d'une simple information au conseil d'administration.

Il précise qu'un texte est paru cet été donnant la possibilité de dématérialiser cette élection et qu'il souhaite choisir cette option pour éviter à la fois le coût financier du vote (achat d'enveloppes / reprographie / envoi postal) et le temps passé par les personnels et les parents à la mise sous pli durant une matinée entière, pour finalement un taux de participation très bas.

Il précise qu'il souhaite utiliser le vote via pronote comme cela est déjà le cas pour les élections au CVL depuis 2 ans, avec des taux de participation de 60%.

L'organisation est un peu modifiée car la profession de foi doit être dématérialisée et la liste saisie dans l'outil. Le scrutin est ouvert sur plusieurs jours, le vote reste anonyme et le dépouillement aura lieu en présence des candidats.

M Vallée demande des précisions sur la durée du vote.

M le proviseur répond qu'il sera certainement sur 2 jours.

Mme Pons rappelle qu'avec la procédure papier, les parents avaient une semaine entière pour voter par correspondance.

M le proviseur précise que s'il a la possibilité d'ouvrir le scrutin plus longtemps, il le fera.

Les élèves présents indiquent qu'ils ont trouvé le vote au CVL via pronote très pratique.

M Vallée poursuit en indiquant que certains parents n'ont pas de compte pronote.

M le proviseur précise que 70% des parents ont activé leur compte pronote et qu'il va envoyer un message par mail à ceux qui ne l'ont pas activé afin de leur réexpliquer les modalités d'ouverture. Il indique également qu'un ordinateur sera mis à disposition des parents au sein du lycée pour leur permettre de voter si besoin.

Il termine en indiquant que si l'on constate de gros problèmes avec le vote électronique, on pourra revenir à la version papier l'année suivante.

3/ DBM pour vote

M le proviseur cède la parole à Mme la gestionnaire afin qu'elle présente une DBM pour vote visant à ventiler des crédits complémentaires de CPG sur les remboursements de frais de PFMP pour les élèves ainsi que pour les dépenses de CFC.

M le proviseur profite du sujet pour rappeler aux parents qu'en effet des crédits sont disponibles pour couvrir les frais de PFMP selon les modalités arrêtées en CA et disponibles sur le site du lycée. Il rappelle également que des aides sociales sont également à la disposition des familles pour couvrir de nombreux besoins, et qu'un dossier doit être constitué au préalable auprès de l'assistante sociale.

M Vallée souhaite savoir si tous les stages sont concernés par cette prise en charge des frais.

M le proviseur précise qu'il ne s'agit que des PFMP du lycée professionnel, mais que si pour d'autres périodes de stage, certaines familles rencontrent des difficultés financières elles peuvent solliciter les fonds sociaux.

La DBM pour votre n°11 est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité des 19 votants.

4/ Modification des budgets des échanges linguistiques 2024

M le Proviseur rappelle que 3 échanges ont été votés en juillet 2023 avec une forte participation financière des familles dans l'attente des crédits Erasmus. Il tient à remercier M Barre pour son excellent travail l'année dernière qui a permis à l'établissement d'obtenir 38006€.

Mme Rousset présente la répartition de l'enveloppe de 2600€ répartie sur les 3 échanges en indiquant les modifications apportées dans la participation des familles :

- Barcelone : 100€ par élève au lieu de 403€
- Séville : 170€ par élève au lieu de 442€
- Odense : 300€ par élève au lieu de 987€

La modification des 3 budgets d'échanges linguistiques est soumise au vote et chacune est adoptée à l'unanimité des 19 votants

5/ Questions diverses

M. Vallée indique que certains parents d'élèves sont mécontents des emplois du temps de leur enfant notamment à cause de nombreux trous ainsi que de l'absence de bus scolaire dans l'après-midi.

M Barthès indique que la PEEP a eu les mêmes remarques.

M le proviseur rappelle que la création des emplois du temps 2023-2024 réalisée cet été avec Mme Gressier ont demandé beaucoup de travail et qu'ils ont été contents de constater que cette année ils étaient parvenus à tout placer : heure de vie de classe / pause déjeuner / toutes les options malgré les très nombreuses contraintes.

Il indique que les emplois du temps sont faits globalement ce qui implique que pour le même emploi du temps il y peut y avoir 2 perceptions différentes selon les familles.

Concernant les transports scolaires, il insiste sur le fait qu'il ne peut y en avoir chaque heure mais qu'il y a bien 2 rotations minimum chaque matin et soir + une rotation le mercredi à 13h.

Il poursuit en rappelant que les trous doivent être utilisés par les élèves pour s'avancer dans leur travail en se rendant au CDI ou en salle du nil. Ils doivent acquérir plus d'autonomie comme le font remarquer régulièrement les enseignants du supérieur.

M Vallée précise que pour sa part les élèves ont besoin d'autre chose et pas seulement d'optimisation d'emploi du temps. Il revient ensuite sur les triplettes d'EDS rares qui lui semblent être des contraintes inutiles pour les emplois du temps.

M le proviseur lui précise avoir discuté avec une collègue ne laissant pas autant de choix dans les menus d'EDS dans son lycée et ayant pour autant beaucoup de problématiques d'emploi du temps également.

Mme Léonard-Saunier complète en indiquant qu'il y a aussi des contraintes liées au nombre de salles disponibles et que depuis la réforme du lycée, la construction des emplois du temps est de plus en plus complexe.

M Vallée souhaite savoir s'il est possible pour les sorties avant 17h de demander la mise en place de service de minibus.

M le proviseur répond très clairement que les fédérations de parents d'élèves peuvent effectuer la démarche mais que pour sa part il s'y refuse car il s'agit d'une démarche écologiquement et économiquement lourdes pour un nombre très réduit d'élève par destination alors qu'au sein du lycée ils ont des possibilités d'accueil et de travail convenables.

M Barthès souhaite préciser qu'il peut y avoir un problème avec le dernier transport scolaire qui part rapidement après la sonnerie, ce qui est problématique si les élèves ne sont pas autorisés à sortir par les enseignants dès la sonnerie.

M le proviseur promet de rappeler aux enseignants d'être vigilants sur les sonneries.

Mme Pons souhaite savoir s'il est possible que les fédérations de parents d'élèves puissent communiquer avec les familles via pronote.

M le proviseur admet ne pas connaître cette modalité sur laquelle il va se renseigner.

M Vallée demande ensuite si le lycée peut communiquer les dates concernant la formation de lutte contre le harcèlement à laquelle ils souhaitent participer.

M le proviseur indique avoir relancé les services académiques à ce sujet mais le dispositif « phare » étant désormais généralisé à tous les lycées, il risque d'y avoir beaucoup de candidatures.

Mme Pons s'interroge ensuite sur le fait que les comptes-rendus de CA n'apparaissent plus sur le site du lycée.

M le proviseur explique que le site de l'établissement a dû migrer vers un site institutionnel et que la formation de l'informaticien en charge de la mise en ligne de ces documents est en cours.

M Barboza poursuit en indiquant que des enseignants ont signalé devoir financer la réparation de l'ordinateur prêté par le lycée.

M le proviseur indique que cela n'est pas exact et qu'il faut distinguer 3 situations différentes :

- Panne de l'ordinateur : le lycée fait procéder à ses frais à la réparation et prête un ordinateur à l'enseignant pendant ce délai
- Casse de l'ordinateur : le lycée fait jouer les assurances et paye la franchise
- Perte du chargeur ou non restitution de l'ordinateur : Facturation au prix de remplacement à l'enseignant

Il rappelle que l'Etat a versé une somme à chaque enseignant afin de financer l'achat de petit matériel informatique.

M Vallée conclut la séance en demandant pourquoi il n'y a pas eu d'aménagement pour les élèves lors du passage des tests de positionnement de 2^{nde}.

Mme Léonard-Saunier indique qu'il s'agit d'une évaluation diagnostique qui servira ensuite aux enseignants à détecter les difficultés éventuelles de certains élèves. Aucun tiers temps n'a donc été mis en place, seul un accompagnement avec un AESH a été organisé pour les élèves en bénéficiant habituellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt le Conseil d'Administration à 19h15.